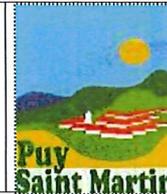


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PUY-SAINT-MARTIN



L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GILES, Maire.

PRESENTS : S. BEDOUIN, B. BON, A. CELERIEN, P. CISTERNE, X. DU GARREAU, M. GILES, D. LAMANDE, I. MAURIN, JM. MURER, D. PERRIN, F. VILLIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : D. PERRIN

Objet :
**TARIFICATION
POUR DES
STAGES-DECOUVERTE
-
ECOLE DE MUSIQUE**

Patrick Cisterne, directeur de l'école de musique André Borne, expose qu'un certain nombre d'élèves déjà inscrits est intéressé par des stages de « découverte d'un instrument ».

Il propose la prestation suivante :

- 1 heure de stage = 20 € / 4 heures maximum soit 80 €,
- dans la limite d'un stage par an,
- réservé aux élèves déjà inscrits pour la saison.

Délibération n° :
01-2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les propositions de Patrick Cisterne dans les conditions exposées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toute disposition et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Date de la Convocation :
17 janvier 2020

*Nombre de conseillers
municipaux*

En exercice :	11
Présents :	11
Votants :	11
Dont procurations :	0
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Puy-Saint-Martin, le 23 janvier 2020
Extrait certifié conforme
M. Michel GILES, Maire



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte après formalités de publication et/ou de notification et de transmission à la Préfecture de la Drôme.